

# Procès-verbal

De la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 8 janvier 2011 à 10h00 à la salle municipale, 1380, route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1*

*Monsieur Stéphane Breault, district 2*

*Madame Manon Desnoyers, district 3*

*Madame Jocelyne Larose, district 4*

*Monsieur Lucien Thibodeau, district 5*

*Madame Danielle Desrochers, district 6*

Formant quorum, sous la présidence de monsieur *Marcel Jetté, maire*

Le maire constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour:

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**11-01X-01**

### **1.1 Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

*CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier, Monsieur Claude Arcoragi a été dispensé de l'exercice de ses fonctions par la résolution #10-11x-651;*

*CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi de Monsieur Yves Beauchamp, secrétaire trésorier adjoint a pris fin le 31 décembre 2010, suivant la résolution #10-09x-526;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la présente séance du conseil municipal;*

*En conséquence de ce qui précède,  
Il est proposé par Jean-Pierre Charron  
appuyé par Stéphane Breault  
et résolu unanimement que :*

*Madame Diane Desjardins soit nommée secrétaire pour rédiger le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 8 janvier 2011.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

*Le maire reçoit le serment d'usage de madame Diane Desjardins pour le mandat de secrétaire d'assemblée.*

**11-01X-02**

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2011**

*Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Danielle Desrochers*

Et résolu

Que l'ordre du jour du 8 janvier 2011 est accepté.

ADOPTÉE

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

## **3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**11-01X-03**

### **3.1 Embauche d'un directeur général par intérim**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier, Monsieur Claude Arcoragi a été dispensé de l'exercice de ses fonctions par la résolution #10-11x-651;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'emploi de Monsieur Yves Beauchamp, secrétaire trésorier adjoint a pris fin le 31 décembre 2010, suivant la résolution #10-09x-526;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour exercer les fonctions qui sont dévolues à un tel officier en vertu du Code municipal et de la législation applicable;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Jocelyne Larose  
appuyé par Jean-Pierre Charron  
et résolu unanimement

#### **Article 1**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

#### **Article 2**

Madame Diane Desjardins est nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Julienne, à compter de ce jour.

#### **Article 3**

Les conditions de travail et de rémunération de madame Diane Desjardins sont établies suivant le contrat entre la municipalité de Sainte-Julienne et Solution DiG inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11-01X-04**

### **3.2 Contrat avec Solution DiG inc.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé madame Diane Desjardins directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les services de madame Diane Desjardins à la municipalité de Sainte-Julienne sont fournis par Solution DiG inc;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Manon Desnoyers  
appuyé par Danielle Desrochers  
et résolu que

## **Article 1**

*Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;*

## **Article 2**

*Les services de Solution DiG inc. sont retenus par la municipalité de Sainte-Julienne suivant les termes et conditions du contrat convenu entre les parties, et dont une copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;*

## **Article 3**

*Le maire de la Municipalité est mandaté pour signer ce contrat, ainsi que pour signer tous les autres documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11-01X-05**

### **3.3 AUTORISATION DE SIGNATURES**

*Il est proposé par Jocelyne Larose  
appuyé par Manon Desnoyers  
et résolu unanimement*

*QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans ledit compte bancaire soient :*

*Le maire monsieur Marcel Jetté  
Le maire suppléant  
Et Diane Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim*

*QUE les signatures d'au moins deux (2) desdits représentants  
apparaissent au bas de chacun des chèques ou effets.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **4. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

**11-01X-06**

### **4.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 8 janvier 2011**

*CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé;*

*Il est proposé par Manon Desnoyers  
Appuyé par Danielle Desrochers  
Et résolu :*

*QUE l'assemblée extraordinaire du 8 janvier 2011 est levée.*

ADOPTÉE

*Marcel Jetté  
Maire*

*Diane Desjardins  
Directrice général et  
secrétaire trésorière p.i.*